

Communiqué de presse
2 mars 2026

LIVRET DE SINISTRALITÉ 2024

Des indicateurs qui appellent à renforcer la prévention

La caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) publie son livret de sinistralité 2024, qui présente les principaux enseignements statistiques relatifs aux accidents du travail, aux accidents de trajet et aux maladies professionnelles en Île-de-France.



Chiffres clés statistiques en Île-de-France pour 2024

Les chiffres 2024 s'inscrivent dans la continuité des évolutions observées depuis la crise sanitaire. Par rapport à 2023, on constate :

- une baisse relative des accidents du travail (– 0,8 % et – 1,1 % au national) ;
- une hausse des accidents de trajet (+ 3 % et + 0,7 % au national) ;
- une hausse des maladies professionnelles (+ 11,5 % et + 6,7 %), portée par les troubles musculosquelettiques, les pathologies liées à l'amiante et les affections psychiques.

Les indemnités journalières versées au titre des arrêts de travail atteignent 704 millions d'euros.

Les accidents du travail et de trajet

Comparées à 2023, les données de sinistralité de l'année 2024 sont :



↓ **81 106**

accidents du travail,
soit une diminution de 0,8 %

↗ **23 475**

accidents de trajet,
soit une augmentation de 3 %

Les secteurs les plus touchés par les accidents du travail (AT), sont le commerce (16 %), la santé humaine et sociale (15 %), le transport et entreposage (14 %) et les services administratifs et soutien (12 %).

En 2024, les données font état de 140 accidents du travail mortels reconnus, soit - 8 décès par rapport à 2023. Plus des deux tiers (70 %) de ces décès sont la conséquence de malaises, et près de 11 % d'accidents routiers.

Ces décès, en 2024, concernent notamment les secteurs du BTP (22 %) et de la logistique (19 %).

Les accidents de trajet en hausse

En 2024, les accidents de trajet augmentent de 3 %. 7,7 % des accidents de trajet ont pour origine un vélo ou une trottinette. 45 décès sont d'origine routière et 28 sont consécutifs à des malaises



7,7%

d'accidents de vélo ou de trottinette,
(9,6 % en 2023)

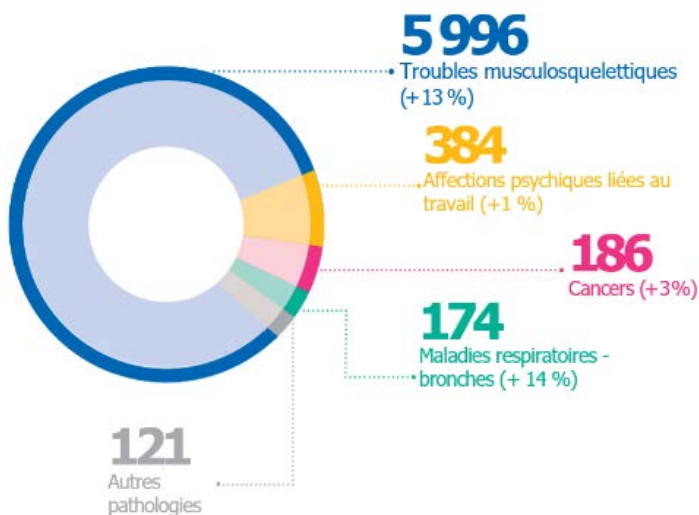
Maladies professionnelles

Le nombre de maladies professionnelles reconnues augmente de plus de 708 cas par rapport à 2023 (soit 11,5 %). pour atteindre 6861 en 2024.

384 maladies professionnelles relèvent de maladies psychiques. Le nombre de maladies professionnelles psychiques a presque que doublé par rapport à 2019, passant de 211 à 384.

Les affections psychiques et les risques psychosociaux (RPS) liés au travail peuvent aussi être reconnus au titre des accidents du travail.

Les principales pathologies reconnues comme maladies professionnelles en 2024



[Télécharger le livret de sinistralité IDF 2024](#)



Solutions de prévention

- **Aides financières**
Des subventions peuvent être accordées pour aider les entreprises à investir dans des équipements ou actions de prévention (matériel sécurisé, dispositifs de captage, aménagements...). Elles soutiennent l'achat de solutions concrètes pour réduire les risques à la source.
- **Conseils**
Les experts de la Cramif accompagnent les entreprises pour identifier les risques, analyser les situations de travail et proposer des mesures adaptées. Cet appui technique permet de structurer une démarche de prévention efficace.
- **Formations**
Des formations sont proposées pour renforcer les compétences des employeurs et salariés en matière de santé et sécurité au travail. Elles couvrent les risques, les bonnes pratiques et les obligations réglementaires.
- **Outils d'aide à la pratique**
Des outils pratiques (guides, fiches, supports méthodologiques) sont mis à disposition pour faciliter l'évaluation des risques, la mise en œuvre de mesures de prévention et le suivi des actions.
- **Parcours d'accompagnement**
Un accompagnement structuré peut être proposé pour aider l'entreprise à progresser étape par étape : diagnostic, plan d'actions, suivi et amélioration continue.

[Pour en savoir plus, consulter le site ameli.fr](http://ameli.fr)

À propos de la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France

La caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Elle est au service des assurés, des entreprises, des professionnels de santé, des associations du secteur médico-social. D'une part, la Cramif verse des prestations (pension d'invalidité, allocations de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, prestations des fournisseurs d'appareillage). D'autre part, elle agit dans le domaine sanitaire et social et de l'autonomie. Son service social accompagne et soutient les publics fragilisés. Son centre médical et dentaire Stalingrad propose des consultations spécialisées. Son école de service social forme et perfectionne des travailleurs sociaux. Son centre Escavie informe et conseille en matière de handicap. Enfin, la Cramif gère les risques professionnels. Elle contribue à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et participe au processus de leur reconnaissance. Elle calcule et notifie aux entreprises leurs taux de cotisation.

Contact presse

presse.cramif@assurance-maladie.fr